



2023/2200

20.10.2023

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2023/2200 DE LA COMMISSION

du 19 octobre 2023

accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner» conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ⁽¹⁾, et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 2 mai 2018, la société SC Johnson Europe SARL a soumis à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 528/2012, une demande d'autorisation de l'Union pour une famille de produits biocides dénommée «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner», relevant du type de produits 2 tel que décrit à l'annexe V dudit règlement, en fournissant une confirmation écrite que l'autorité compétente des Pays-Bas avait accepté d'évaluer la demande. La demande a été enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-LA039435-53.
- (2) La substance active contenue dans les produits biocides de la famille «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner» est l'acide chlorhydrique, qui figure sur la liste de l'Union des substances actives approuvées prévue à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 528/2012 pour le type de produits 2.
- (3) Le 25 mai 2022, l'autorité compétente d'évaluation a soumis à l'Agence, en vertu de l'article 44, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 528/2012, son rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.
- (4) Le 15 décembre 2022, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 528/2012, l'Agence a soumis à la Commission son avis ⁽²⁾, le projet de résumé des caractéristiques des produits biocides (ci-après le «RCP») appartenant à la famille de produits «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner» et le rapport final d'évaluation de cette famille de produits.
- (5) Dans cet avis, l'Agence conclut que la famille de produits «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner» répond à la définition de «famille de produits biocides» figurant à l'article 3, paragraphe 1, point s), du règlement (UE) n° 528/2012, qu'elle peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union conformément à l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, elle remplit les conditions fixées à l'article 19, paragraphes 1 et 6, dudit règlement.
- (6) Le 10 janvier 2023, l'Agence a, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 528/2012, transmis à la Commission, dans toutes les langues officielles de l'Union, le projet de RCP.
- (7) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère qu'il est dès lors approprié d'accorder une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner».
- (8) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

⁽¹⁾ JO L 167 du 27.6.2012, p. 1.

⁽²⁾ Avis de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) du 24 novembre 2022 concernant l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner» (ECHA/BPC/370/2022), <https://echa.europa.eu/opinions-on-union-authorisation>

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est accordée, sous le numéro EU-0030299-0000, à la société SC Johnson Europe SARL pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner» conformément au résumé des caractéristiques des produits biocides figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 9 novembre 2023 au 31 octobre 2033.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 19 octobre 2023.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS
BIOCIDES

HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner

Type de produit 2 — Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux (Désinfectants)

Numéro de l'autorisation: EU-0030299-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: EU-0030299-0000

PARTIE I

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Nom**

Nom	HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner
-----	--------------------------------------

1.2. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02 — Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
--------------------	--

1.3. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	SC Johnson Europe Sarl
	Adresse	Z.A. la Piece 8, 1180 Rolle Suisse
Numéro de l'autorisation	EU-0030299-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0030299-0000	
Date de l'autorisation	9 novembre 2023	
Date d'expiration de l'autorisation	31 octobre 2033	

1.4. **Fabricant(s) des produits biocides**

Nom du fabricant	SC Johnson Europlant BV
Adresse du fabricant	PO Box 38, 3640 AA Mijdrecht Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Groot Mijdrechtstraat 81, 3641 RV Mijdrecht Pays-Bas

1.5. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	SC Johnson Europe Sàrl
Adresse du fabricant	Z.A. la Piece 8, 1180 Rolle Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Ludwigstraße 12, D-47495 Rheinberg Allemagne

2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active		231-595-7	6,0	6,0
2,2'-(octadec-9-enylimino) bisethanol	2-[(2-hydroxyethyl)[(9E)-octadec-9-en-1-yl]amino] ethan-1-ol	Substance non active	25307-17-9	246-807-3	2,14	2,14
Alcohols, C13-15-branched and linear, ethoxylated	Alcohols, C13-15-branched and linear, ethoxylated (1-2,5 mol EO)	Substance non active	157627-86-6		1,0	1,0
Diphenyl ether	1,1'-Oxybisbenzene	Substance non active	101-84-8	202-981-2	0,0	0,0045

2.2. **Type(s) de formulation**

Formulation(s)	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution
----------------	---

PARTIE II

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION — MÉTA-RCP

MÉTA-RCP 1

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

1.1. **Identificateur de méta-RCP 1**

Identificateur	100 % Limescale
----------------	-----------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-1
--------	-----

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP02 — Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
--------------------	--

2. COMPOSITION DES MÉTA-RCP 1

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active		231-595-7	6,0	6,0
2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol	2-[(2-hydroxyethyl)[(9E)-octadec-9-en-1-yl]amino]ethan-1-ol	Substance non active	25307-17-9	246-807-3	2,14	2,14
Alcohols, C13-15-branched and linear, ethoxylated	Alcohols, C13-15-branched and linear, ethoxylated (1-2,5 mol EO)	Substance non active	157627-86-6		1,0	1,0
Diphenyl ether	1,1'-Oxybisbenzene	Substance non active	101-84-8	202-981-2	0,0	0,0045

2.2. Type(s) de formulation des méta -RCP 1

Formulation(s)	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution
----------------	---

3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-------------------	--

Conseils de prudence	<p>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Garder sous clef. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu dans selon les instructions mentionnées sur l'info-tri de l'emballage.</p>
----------------------	---

4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 1

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1.

Utiliser # 1 – Bactéricide — désinfection de la cuvette des toilettes au dessus de la surface de l'eau

Type de produit	TPO2 — Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de données Nom commun: Bactérie Stade de développement: Non applicable
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfectant pour la cuvette des toilettes
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Verser Description détaillée: Appliquer sous les rebords de la cuvette des toilettes pour couvrir uniformément la surface (au dessus de la surface de l'eau).
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 60 ml pour une utilisation dans la cuvette des toilettes Dilution (%): Le produit est prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Utilisation quotidienne. Temps de contact: 5 minutes minimum.

Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille: Polyéthylène haute densité, 750 ml, opaque Bouchon: Polypropylène Insert: Polyéthylène basse densité Fermeture de sécurité pour les enfants Selon le règlement CLP, un avertissement tactile de danger est requis

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les conditions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les mesures de gestion des risques

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les conditions générales d'utilisation

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les conditions générales d'utilisation

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les conditions générales d'utilisation

5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL ⁽¹⁾ DES MÉTA-RCP 1

5.1. Consignes d'utilisation

Lever la lunette des toilettes. Pour ouvrir le bouchon, presser les deux parties striées et dévisser complètement. Incliner la bouteille pour remplir le bec verseur. Pour désinfecter au dessus de la surface de l'eau, diriger le gel sous les rebords et appliquer en recouvrant uniformément la cuvette (60 ml de produit) et laisser agir pendant au moins 5 minutes. Brosser l'ensemble de la cuvette, puis tirer la chasse d'eau. Revisser le bouchon jusqu'au dé clic immédiatement après usage. Utilisation quotidienne. Respecter les instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion des risques

L'emballage est conçu pour minimiser l'exposition du consommateur. Le produit a un bec verseur pour une application précise sous les rebords des toilettes.

Les instructions d'utilisation contiennent des avertissements supplémentaires: Garder sous clef. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Appliquer uniquement sur le rebord des toilettes pour éviter tout contact avec la peau. Éviter les éclaboussures. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 15/112 ou une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer immédiatement la peau à l'eau. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer de laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.

⁽¹⁾ Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 1.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plus de 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 15/112 ou une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: appeler le 15/112 ou une ambulance pour une assistance médicale. S'il n'y a pas de symptômes: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage selon les consignes de tri de votre commune.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

La durée de conservation est de 4 ans à température ambiante.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés/animaux de compagnie.

6. AUTRES INFORMATIONS

Étiquetages supplémentaires:

Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de javel), ou d'autres produits d'entretien.

Utiliser uniquement dans la cuvette des toilettes.

Contient: moins de 5 % d'agents de surface non ioniques. Contient aussi: désinfectants; Parfum.

7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIS LES MÉTA-RCP 1

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Duck® 100 % Anti-Limescale	Marché: EU
	Duck® 100 % Limescale Marine	Marché: EU
	Duck® 100 % Limescale Remover Marine	Marché: EU
	Duck® 100 % Anticalcar — detergent lichid pentru toaletă	Marché: EU
	Duck® 100 % Anticalcare Marine	Marché: EU
	Duck® 100 % Disincrostante	Marché: EU
	Duck® 100 % Kalkfri — Marine	Marché: EU
	Duck® 100 % Kalkfjerner — Marine	Marché: EU
	Duck® 100 % Κατά των Αλάτων	Marché: EU
	Duck® 100 % κατά των αλάτων — Marine	Marché: EU
	Duck® 100 % против котлен камък	Marché: EU
	Duck® 100 % Odstraňovač vodného kameňa	Marché: EU

	Duck® 100 % Odstraňovač vodného kameňa — Marine			Marché: EU	
	Duck® 100 % odstraňovač vodního kamene			Marché: EU	
	Duck® 100 % odstraňovač vodního kamene — Marine			Marché: EU	
	Duck® 100 % przeciw kamieniowi Marine – żel do czyszczenia i dezynfekcji toalet			Marché: EU	
	Duck® 100 %-tni uništavač kamenca Marine			Marché: EU	
	Duck® 100 % vízkőoldó – WC tisztító folyadék			Marché: EU	
	Duck® 100 % vízkőoldó marine – WC tisztító fertőtlenítő folyadék			Marché: EU	
	Canard® 100 % Anti-tarte			Marché: EU	
	Canard® 100 % Détartrant Marine			Marché: EU	
	Canard® 100 % Détartrant Marine/Canard® 100 % Kalkaanslagvernietiger Marine			Marché: EU	
	WC Ente® 100 % Anti-Kalk			Marché: EU	
	WC Ente® 100 % ANTI-KALK Marine			Marché: EU	
	WC-EEND® Nr. 1 Ontkalker toiletreiniger Marine			Marché: EU	
	Pato® 100 % Anti-cal			Marché: EU	
	Pato® 100 % Anti-cal Marine			Marché: EU	
	Pato® 100 % Anticalcário			Marché: EU	
	Pato® 100 % Anticalcário Marine			Marché: EU	
	00 null null® Urinstein & Kalklöser			Marché: EU	
	00 null null® Urinstein & Kalklöser — Marine			Marché: EU	
Numéro de l'autorisation	EU-0030299-0001 1-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active		231-595-7	6,0

2,2'-(octadec-9-enylimino) bisethanol	2-[(2-hydroxyethyl)((9E)-octadec-9-en-1-yl)amino]ethan-1-ol	Substance non active	25307-17-9	246-807-3	2,14
Alcohols, C13-15-branched and linear, ethoxylated	Alcohols, C13-15-branched and linear, ethoxylated (1-2,5 mol EO)	Substance non active	157627-86-6		1,0
Diphenyl ether	1,1'-Oxybisbenzene	Substance non active	101-84-8	202-981-2	0,0045

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	Duck® 100 % Limescale Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % Limescale Remover Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % Anticalcare Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % Anticalcar Citrus — detergent lichid pentru toaletă	Marché: EU
	Duck® 100 % Kalkfri — Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % Kalkfjerner – Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % κατά των αλάτων — Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % против котлен камък — Цитрус	Marché: EU
	Duck® 100 % odstraňovač vodného kameňa — Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % odstraňovač vodního kamene — Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % przeciw kamieniowi Citrus – żel do czyszczenia i dezynfekcji toalet	Marché: EU

	Duck® 100 %-tni uništavač kamenca Citrus			Marché: EU	
	Duck® 100 % vízkőoldó Citrus – WC tisztító fertőtlenítő folyadék			Marché: EU	
	Canard® 100 % Anti-tartre Citrus			Marché: EU	
	Canard® 100 % Détartrant Citrus			Marché: EU	
	Canard® 100 % Anti-tartre – Fraîcheur Citron			Marché: EU	
	Canard® 100 % Détartrant Citrus/Canard® 100 % Kalkaanslagvernietiger Citrus			Marché: EU	
	WC Ente® 100 % ANTI-KALK Citrus			Marché: EU	
	WC-EEND® Nr. 1 Ontkalker toiletreiniger Citrus			Marché: EU	
	Pato® 100 % Anti-cal Citrus			Marché: EU	
	Pato® 100 % Anticalcário Citrus			Marché: EU	
	00 null null® Urinstein & Kalklöser — Citrus			Marché: EU	
Numéro de l'autorisation	EU-0030299-0002 1-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active		231-595-7	6,0
2,2'-(octadec-9-enylimino) bisethanol	2-[(2-hydroxyethyl)[(9E)-octadec-9-en-1-yl]amino] ethan-1-ol	Substance non active	25307-17-9	246-807-3	2,14
Alcohols, C13-15-branched and linear, ethoxylated	Alcohols, C13-15-branched and linear, ethoxylated (1-2,5 mol EO)	Substance non active	157627-86-6		1,0